Décision 05-D-49 du 28 juillet 2005

relative à des pratiques mises en oeuvre dans le secteur de la location entretien des machines d'affranchissement postal

Posted on: 25 août 2005 | Secteur(s):

TRANSPORTS

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Monsieur X, JMC Industries, PITNEY
Origine de la saisine	MONSIEULA, JMC INGUSTIES, PLINET

BOWES France

Dispositif(s)Pratique établie

Sanctions pécuniaires

Procédure(s)

Transaction

Entreprise(s)

concernée(s)

SECAP, SATAS, NEOPOST

Lire

le texte intégral de la décision 123.84 Ko